Moreau, S., Rousseau, C., *Mekki-Berrada, A.* (1999).
Politique d'Immigration et Santé Mentale des Réfugiés: Profil et Impact des Séparations Familiales.
Nouvelles Pratiques Sociales 12(2):177-196

PROULX, M.-U. (sous la direction de) [1994]. *Développement économique. Clé de l'autonomie locale*, Montréal/Québec, Éd. Transcontinental inc. et Fondation de l'entrepreneurship, 362 pages.

SAVY, M. et P. VELTZ (sous la direction de) [1993]. *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, Datar/Éd. De l'Aube, 199 pages.

WHITE, D. (1994). « La gestion communautaire de l'exclusion », dans *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 32, 37-49.

Hors thème

Politiques d'immigration et santé mentale des réfugiés : profil et impact des séparations familiales

Sylvie MOREAU
Cécile ROUSSEAU
Abdelwahed MEKKI-BERRADA[1]
Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (TCMR)
Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (ÉRASME)

La question des séparations familiales prolongées secondaires aux procédures d'immigration a été étudiée dans le cadre d'une recherche portant sur 113 réfugiés originaires d'Afrique et d'Amérique centrale et latine. Les résultats indiquent que 80 % des répondants ont vécu ou vivent des séparations de leur conjoint et/ou de leurs enfants, d'une durée moyenne de trois ans. Ces séparations, souvent associées à des événements traumatiques, peuvent engendrer une détresse psychologique et entraver le processus d'adaptation au sein du pays hôte. Les résultats autorisent à penser que les procédures administratives employées par l'immigration devraient être révisées.

1. Les auteurs sont associés à la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (TCMR) et à l'Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (ÉRASME). Le présent article reprend quelques-uns des résultats issus d'une recherche menée, entre 1995 et 1997 à Montréal, par les auteurs dans le cadre d'un partenariat avec la TCMR et ÉRASME. Cette recherche a été rendue possible grâce à la subvention nº EA-3881093 du Conseil québécois de la recherche sociale auquel nous avons présenté en janvier 1997 le rapport intitulé : « Politique d'immigration et santé mentale. Impact des séparations familiales prolongées sur la santé mentale des réfugiés ». Ce rapport est disponible sur demande adressée à la TCMR, 1710, rue Amherst, Montréal (Québec) H2L 3L5. Téléphone : (514) 528 1959, télécopieur : (514) 528 7567, courriel : TCMR@babylon.montreal.qc.ca

Chaque année, les réfugiés constituent une partie non négligeable (20 %) des nouveaux arrivants au Québec (MAIICC, 1995). À l'instar de la politique canadienne, la politique québécoise en matière d'immigration identifie clairement ses objectifs humanitaires à l'égard de l'accueil des réfugiés. Alors que la détermination du statut de réfugié revient au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec est, quant à lui, responsable, dans une large mesure, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. S'il est généralement admis que les réfugiés doivent, comme les immigrants, s'ajuster à la société hôte et gérer de nombreux changements dans leur vie, les premiers expérimentent cependant plus d'événements indésirables et sont alors considérés comme un groupe plus vulnérable (Rumbault, 1991). Cette situation de vulnérabilité confère une importance cruciale aux conditions dans lesquelles vivent les réfugiés au sein de la société d'accueil et il semble urgent de s'interroger sur les moyens susceptibles de favoriser leur adaptation et leur bien-être subséquent.

Il est difficile de dégager un consensus de la littérature quant à l'importance relative du contexte prémigratoire (associé aux traumatismes et aux nombreuses pertes dus aux guerres ou aux répressions qui sévissent dans le pays d'origine) par rapport au contexte postmigratoire où les réfugiés doivent s'adapter aux nouvelles conditions de vie dans le pays d'accueil. Selon plusieurs auteurs, les pertes inhérentes à l'expérience prémigratoire des réfugiés constituent un risque pour la santé mentale (Barudy, 1989 ; Mollica, 1988). Cette dernière, selon d'autres chercheurs, serait encore plus menacée par certaines conditions liées au contexte postmigratoire (Beiser *et al.*, 1989 ; Westermeyer *et al.*, 1983 ; Starr et Roberts, 1982).

Les demandeurs de refuge qui ont été plus nombreux à se présenter aux frontières canadiennes au cours des années 1980 et 1990 sont soumis à des lois et à des procédures d'immigration et d'accueil qui les distinguent clairement des autres immigrants. Contrairement aux immigrants et aux réfugiés déjà sélectionnés qui arrivent munis de leur papiers, les réfugiés arrivés aux frontières se retrouvent dans la situation bien particulière de la demande et de l'attente d'un statut. Ils sont en effet soumis à un processus complexe quasi judiciaire et doivent prouver devant une commission indépendante qu'ils correspondent à la définition des réfugiés telle qu'elle a été établie par la convention de Genève de 1951. Ces procédures, qui ont certes abouti à l'acceptation et à l'établissement de 70 % des demandeurs du statut de réfugié au Québec (MAIICC, 1996), peuvent toutefois s'échelonner sur plusieurs mois, sinon plusieurs années. Ces délais représentent une longue et pénible attente durant laquelle resurgissent les nombreuses difficultés émotionnelles associées, d'une part, à une rupture souvent traumatisante, soudaine et involontaire avec le passé, le groupe d'appartenance et la culture d'origine et, d'autre part, à l'angoisse envahissante face au futur incertain qu'il s'agit de construire dans un pays d'accueil dont on ignore encore les

repères et les structures les plus élémentaires. De plus, les demandeurs de statut de réfugié doivent assumer leur survie immédiate (logement, langue, nourriture, recherche d'emploi, etc.) et entreprendre, s'il y a lieu, d'autres longues démarches pour faire venir la famille.

Au cours des dernières années, le problème des séparations familiales prolongées vécues par les réfugiés a été identifié à diverses reprises (Frecker, 1995 ; CAR, 1992 ; Rousseau, 1990) mais ses effets demeurent encore méconnus ; par exemple, en 1995, le Conseil de la famille et le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration ont réfléchi conjointement sur l'intégration des familles immigrantes au Québec. Ils se sont interrogés sur le profil des familles, les sources de vulnérabilité et les priorités d'action. Cependant, la question des séparations familiales prolongées vécues en contexte d'immigration et leur impact possible sur l'intégration ultérieure de ces familles n'a même pas été abordée. D'ailleurs, bien que la réunification familiale soit théoriquement un objectif commun pour le Québec et le Canada, il n'existe pas de statistiques officielles permettant de mesurer l'ampleur et de décrire le phénomène des séparations, ce qui illustre le peu d'importance accordée à cette question et aux conséquences des lenteurs administratives entourant les dossiers de réunification.

Étant donné le caractère hautement politisé du débat entourant les demandeurs de refuge (les gouvernements tout comme l'opinion publique étant réticents à recevoir et à accueillir ces nouveaux arrivants), divers mythes au sujet des réfugiés et de leur vécu prévalent et s'affrontent : du mythe des « réfugiés illégaux qui envahissent le pays » et viennent s'approprier frauduleusement des avantages socio-économiques, jusqu'au mythe des réfugiés présentés comme victimes passives et dépourvues. Ce contexte négatif et ambigu se reflète tant dans les politiques d'immigration (Crépeau, 1995) que dans les programmes d'accueil et d'aide à l'adaptation (TCMR, 1993) qui tendent à évacuer les spécificités des réfugiés et de leurs familles tout en entretenant la pauvreté des connaissances sur ces spécificités.

OBJECTIFS

Afin de cerner la relation entre les politiques d'immigration et la santé mentale des réfugiés arrivés aux frontières, une recherche a été réalisée. L'objectif général de cette dernière était de produire des connaissances permettant à la fois de remettre en question les politiques d'immigration canadiennes face aux réfugiés et de proposer des modèles et des outils pouvant orienter l'action des ONG et des institutions dans leurs pratiques d'aide aux familles réfugiées. Cette étude avait trois objectifs spécifiques : documenter le phénomène des séparations familiales secondaires aux procédures d'immigration et analyser

leur impact sur la santé mentale des réfugiés, identifier les facteurs prémigratoires et postmigratoires qui vulnérabilisent ou protègent les réfugiés en situation de séparation familiale et, enfin, faire ressortir l'incidence de la construction culturelle des séparations dans le contexte de refuge sur la manière dont elles sont vécues (Rousseau *et al.*, 1997). Cette recherche a donné lieu à un rapport, présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, dont est issu le présent article où l'on décrit le profil des séparations familiales vécues par les réfugiés arrivant aux frontières. Il s'agit alors de relever, d'une part, les dimensions objectives et subjectives du phénomène des séparations et, d'autre part, les situations prémigratoires et postmigratoires dans lesquelles elles s'actualisent ; une attention particulière est accordée à l'incidence de la politique d'immigration canadienne sur ces dimensions et situations.

MÉTHODOLOGIE

Échantillon

Notre recherche porte sur 113 adultes ayant demandé le statut de réfugié au Canada et provenant de deux aires géoculturelles distinctes : soit l'Afrique (Zaïre, Ghana, Rwanda) avec 53 répondants et l'Amérique centrale et latine (Guatemala, Salvador, Honduras, Pérou) avec 60 répondants. Ces régions sont ou ont été le lieu de conflits politiques et militaires prolongés et ont toutes, à un moment ou à un autre, à l'exception du Rwanda, fait partie des 20 principaux pays d'où proviennent les demandeurs de refuge arrivant au Canada (CIC, 1994).

Pour la constitution de l'échantillon, les critères suivants ont été retenus : le statut migratoire (personnes ayant demandé le statut de réfugié au Canada), le pays d'origine et l'état familial (avoir un conjoint ou des enfants, ou les deux). Le fait d'avoir un conjoint ou des enfants était un critère d'inclusion permettant de définir notre variable principale, à savoir les séparations familiales. Nous avons opté pour cette définition de la famille afin de cerner la situation des séparations dans le cadre des limites de la Loi d'immigration et de son application en matière de réunification familiale[2]. Nous avons rencontré des personnes arrivées soit avec leur famille immédiate, soit séparées de celle-ci afin de rendre possible une comparaison entre ces deux types de

2. Seuls l'époux ou l'épouse et les enfants de 18 ans et moins ou à charge peuvent bénéficier de la réunification familiale sans que le réfugié n'ait à démontrer des capacités financières élevées ; il doit toutefois débourser des frais substantiels pour le traitement de sa résidence permanente et pour celle de sa famille. Pour parrainer tout autre membre de la famille, le réfugié doit fournir la preuve de capacités financières supplémentaires encore trop élevées.

situation et leur impact sur la santé mentale des réfugiés. Nous avons aussi documenté la séparation de personnes significatives extérieures à la famille immédiate.

Données sociodémographiques

Les hommes (65 %) constituent la majorité de notre échantillon alors que les femmes (35 %) en représentent le tiers. L'âge moyen des répondants, au moment de la collecte des données, est de 39 ans. En ce qui concerne le profil sociodémographique, les conditions socio-économiques des sujets des deux continents sont assez comparables (76 % sont sans emploi) et des différences sont à noter relativement à la scolarité et à la maîtrise du français.

TABLEAU 1
Description sociodémographique de l'échantillon

Variables sociodémographiques	Amérique centrale (n = 60)		Afrique (n = 53)	
	Moyenne ou pourcentage	Intervalle de confiance*	Moyenne ou pourcentage	Intervalle de confiance
Âge moyen	**39,3**	**36,8 - 41,8**	**38,0**	**36,0 - 39,9**
Sexe				
Homme	61,7 %	48,2 73,9	67,9 %	53,7 80,1
Femme	38,3 %	26,1 51,8	32,1 %	19,9 46,3
Scolarité (diplôme obtenu)				
Primaire ou aucun	25,0 %	14,7 37,9	7,5 %	2,1 18,2
Secondaire	18,3 %	9,5 30,4	17,0 %	8,1 29,8
Technique	35,0 %	23,1 48,4	30,2 %	18,3 44,3
Universitaire	21,7 %	12,1 34,2	45,3 %	31,6 59,6
Maîtrise du français/anglais				
Peu ou pas	66,7 %	53,3 78,3	0 %	–
Bien ou très bien	30,3 %	21,7 46,7	100 %	–
Statut d'emploi				
Sans emploi	78,3 %	65,8 87,9	73,6 %	59,7 84,7
Avec emploi	21,8 %	12,1 34,2	26,4 %	15,3 40,3
Type de ménage				
Vit seul	10,0 %	3,8 20,5	28,3 %	16,8 42,3
Monoparental	11,7 %	4,8 22,6	13,2 %	5,5 25,3
Biparental	58,3 %	44,9 70,9	52,8 %	38,6 66,7
Autre	20,0 %	10,8 32,3	5,7 %	1,2 15,7

Les intervalles de confiance sont calculés au niveau de 95

Sur l'ensemble des répondants, toutes origines confondues, 84,1 % ont un conjoint et 85,4 % ont des enfants (deux à trois en moyenne et par famille) qui sont soit en leur compagnie, soit dans le pays d'origine. À leur arrivée, la plupart des enfants (85 %) ont 18 ans et moins ; cinq sujets Africains et 12 sujets d'Amérique centrale et latine ont des enfants de 19 ans et plus. Parmi les répondants sans conjoint, 14,2 % sont divorcés, 0,9 % veufs, 0,9 % célibataires et tous ont des enfants.

Pour, d'une part, bien saisir les différentes réalités familiales des demandeurs de statut de réfugié qui se trouvent actuellement au Québec et pour, d'autre part, mieux savoir dans quelle mesure les situations familiales sont influencées par les législations et directives administratives en matière de politiques d'immigration, nous avons préféré considérer des répondants arrivés à divers moments. Ainsi, nous avons tenu compte des modifications substantielles de la loi survenues à trois reprises au cours des 10 dernières années, ce qui permet de définir trois intervalles de temps : de 1986 à 1989, de 1989 à 1993 et la période postérieure à 1993. La variable « durée de séjour » a été considérée lors des analyses concernant la santé mentale (Rousseau *et al.*, 1996). Les dates d'arrivée des répondants au Canada sont réparties selon les périodes définies : 30,1 % sont arrivés avant 1989, 39,8 % entre 1989 et 1993 et 30,1 % sont arrivés après 1993.

Collecte de données

Les répondants constituant l'échantillon ont été sélectionnés à partir de trois sources : des organismes communautaires d'accueil et d'aide à l'adaptation auprès de nouveaux arrivants, des associations ethnoculturelles reliées aux communautés étudiées, ainsi que par la méthode « boule de neige » consistant à demander aux personnes ayant accepté de participer à la recherche de nous référer des sujets potentiels. La sélection de notre échantillon à partir des deux premières sources comporte un certain biais dans la mesure où les réfugiés en contact avec de tels groupes ne représentent pas la totalité de la population soumettant une demande de refuge. La méthode « boule de neige » vient probablement amoindrir ce biais. De plus, étant donné l'attitude défensive et les peurs présentes chez la population réfugiée, particulièrement chez les personnes toujours en attente de statut, cette méthode nous paraissait préférable à un processus de sélection au hasard à partir des listes de l'immigration. Cette dernière procédure aurait certainement suscité la méfiance en associant la recherche aux structures institutionnelles de l'immigration, ce qui aurait sans doute affecté de façon notable la validité des réponses aux entrevues.

Les sujets potentiels ont été sollicités par téléphone. Sur 153 personnes satisfaisant aux critères de sélection, 118 ont accepté de participer à la

recherche, soit un taux d'acceptation de 77 %. Les personnes qui ont refusé de participer ont invoqué principalement le manque de temps ou d'autres raisons personnelles. Certaines ont mentionné des raisons de santé, des problèmes avec l'immigration ou alors la recherche elle-même, en raison des expériences passées encore trop douloureuses pour être partagées avec des inconnus. La collecte des données s'est effectuée à Montréal entre septembre 1994 et mars 1995. Après avoir suivi une formation intensive, six intervieweurs ont réalisé les entrevues (en français, en anglais et en espagnol) qui ont duré en moyenne deux heures et qui ont majoritairement eu lieu au domicile des sujets (82 %).

Instrument de mesure, codification et analyse

Nous avons utilisé un questionnaire semi-structuré qui nous a permis de documenter les caractéristiques des séparations familiales et leur durée, le vécu des répondants durant ces séparations et d'autres variables du contexte prémigratoire et postmigratoire pouvant influencer la manière dont ces expériences sont vécues (histoire de traumas, réseau de support, statut socio-économique, langue, emploi). Des récits de vie recueillis auprès de 18 répondants ont par ailleurs permis d'illustrer, de manière plus étoffée, le parcours de différents demandeurs.

Pour décrire les séparations vécues par les demandeurs du statut de réfugié, nous avons documenté, d'une part, le nombre de membres de la famille immédiate qui accompagnaient le répondant à l'arrivée et leur relation avec celui-ci et, d'autre part, la présence de membres de la famille au Canada au moment de l'entrevue. La durée des séparations a été notée à partir de l'arrivée du répondant au Canada jusqu'à la réunification ou jusqu'au moment de l'entrevue.

Pour ce qui est de la mesure du trauma, nous avons adapté à notre échantillon un instrument basé sur une échelle pondérée d'événements traumatiques (menaces, emprisonnement, torture, bombardement, etc.) utilisée dans une recherche antérieure portant sur des réfugiés centro-américains et cambodgiens (Rousseau *et al.*, 1989). Les événements traumatiques prémigratoires et migratoires répertoriés dans cet instrument sont d'intensités différentes ; pour en tenir compte, nous avons établi une pondération allant de un à cinq qui reflète la gravité des traumatismes telle qu'elle est perçue par des informateurs clés.

Rappelons par ailleurs que cet article est essentiellement descriptif. Les données quantitatives sont présentées sous forme de pourcentage ou de moyenne tandis que nos données qualitatives, issues du questionnaire et des extraits des récits de vie, ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

RÉSULTATS

Expériences prémigratoires et migratoires

Les expériences prémigratoires et migratoires varient selon les régions, les pays et les personnes mais, globalement, un nombre élevé de personnes rapportent qu'elles-mêmes ou des membres de leur famille ont vécu des traumatismes reliés à la situation sociopolitique sévissant dans leur pays d'origine. C'est ainsi que la grande majorité des sujets rapportent avoir été témoins d'actes violents (mauvais traitements, meurtres, bombardements, etc.) : « Ils venaient la nuit avec des cagoules. Ils venaient, ils forçaient les portes, ils tuaient, ils vidaient la maison ils partaient [...] Ça se faisait régulièrement [...] ». Un nombre élevé de répondants ont subi des emprisonnements ou de la torture, et cela ressort plus particulièrement chez les sujets d'Afrique dont 51 % affirment avoir été emprisonnés et 40 % avoir été torturés. Beaucoup de répondants ont perdu des membres de leur famille par exécution ou les ont vu disparaître de façon temporaire ou permanente :

> C'était un problème parce qu'il y a des copains qui ont disparu et leurs mères sont allées se plaindre. On en a retrouvé quelques-uns dans les camps militaires. Les autres, on les a jamais retrouvés [...] jamais eu de nouvelles [...]
>
> Je n'ai pas souffert beaucoup, c'est-à-dire [...] la torture a été psychologique, trois jours [...] sans manger, sans rien prendre, rien du tout [...] je suis sortie terrorisée, je suis sortie avec la terreur [...] je savais pourtant que je n'allais pas mourir.
>
> [...] on a arrêté tous ceux qui étaient impliqués dans cette marche-là. Et nous y étions aussi [...] Alors on m'a enlevé. Quand on vous enlève comme ça, on vous amène à des endroits [...] dans les prisons [...] on vous fait n'importe quoi ! On vous fait n'importe quoi.

Une seule personne parmi nos 113 répondants rapporte n'avoir vécu aucun événement traumatisant associé à la situation sociopolitique de son pays d'origine.

Les personnes rencontrées soulignent aussi avoir vécu des situations précaires et insécurisantes, elles ont parfois dû se cacher des autorités durant le trajet migratoire ; voyager avec de faux documents est le lot de plusieurs demandeurs. Seulement 35 % des personnes n'ont effectué aucun séjour dans un pays tiers avant d'arriver au Canada ayant réussi à obtenir des documents de voyage et l'argent nécessaire (par elles-mêmes, la famille ou par des amis) :

> [...] on est venu me chercher [à la prison], on m'a fait bander les yeux, sans savoir où j'étais, et tout à coup, j'arrive dans un endroit et puis on me dit que [...] rester ici. N'aie pas peur, que ta famille va venir te chercher. Mais ne te retourne plus. Il faut que tu disparaisses.

TABLEAU 2
Pourcentage des sujets ayant rapporté un traumatisme prémigratoire personnel ou familial

Traumatismes	Amérique centrale (n = 60)		Afrique (n = 53)	
	Personnel*	Famille**	Personnel	Famille
Harcèlement	45 %	43 %	62 %	51 %
Menace	60 %	42 %	55 %	49 %
Emprisonnement	13 %	18 %	51 %	40 %
Exécution		20 %	–	42 %
Torture	8 %	20 %	40 %	30 %
Mauvais traitement	13 %	5 %	4 %	8 %
Disparition temporaire	–	13 %	–	17 %
Disparition permanente	–	12 %	–	36 %
Travaux forcés	–	3 %	4 %	8 %
Être témoin d'actes violents	73 %	–	79 %	–
Vivre caché	27%	20%	32%	11%
Autre traumatisme	–	–	13 %	4 %

* Pourcentage de sujets ayant rapporté avoir subi personnellement les traumatismes mentionnés.

* Pourcentage de sujets ayant rapporté que leur famille (nucléaire ou étendue) a subi les traumatismes mentionnés.

Une fois au Canada, 88 % des sujets ont demandé le statut de réfugié dès leur arrivée ou moins d'un mois après. La grande majorité (87 %) ont précisé avoir fui le pays d'origine pour des raisons politiques alors qu'une minorité (13 %) ont mentionné avoir quitté pour d'autres motifs reliés à la précarité des ressources économiques, des conditions de travail ou d'études. Par exemple, dans le cas de certains étudiants rwandais et zaïrois (six sur 113), la détérioration politique dans leur pays les a incités à demander le statut de réfugié alors qu'ils étaient encore aux études au Canada, soit plusieurs mois après leur arrivée.

Au moment où nous avons effectué les entrevues, certains répondants étaient encore sous le stress de l'attente de leur statut, alors que d'autres étaient désormais résidents permanents depuis plusieurs mois, voire plusieurs années : 51 % étaient résidents permanents, 33 %, réfugiés acceptés, 11 %, toujours en attente de statut et 5 %, refusés.

Situation familiale à l'arrivée – État des séparations

La majorité des répondants sont arrivés seuls au Canada. Au total, 80 % sont arrivés sans leur conjoint ni leurs enfants : 62 % étant séparés de toute la famille et 18 % de quelques-uns de ses membres. L'ampleur des séparations familiales à l'arrivée est assez similaire pour les personnes d'Amérique centrale et celles d'Afrique (voir tableau 3).

TABLEAU 3
Profil des séparations familiales du sujet à l'arrivée au Canada

État des séparations familiales à l'arrivée au Canada	Amérique centrale (*n* = 60)	Afrique (*n* = 53)	Total (*n* = 113)
Famille immédiate*			
– Arrivé sans la famille immédiate.	35 (58 %)	35 (66 %)	70 (62 %)
– Arrivé avec une partie de la famille immédiate.	12 (20 %)	8 (15 %)	20 (18 %)
– Arrivé avec toute la famille immédiate.	13 (22 %)	10 (19 %)	23 (20 %)
Conjoint			
– Arrivé sans le conjoint.	29 (48 %)	38 (72 %)	67 (59 %)
– Arrivé avec le conjoint.	17 (28 %)	11 (21 %)	28 (25 %)
– Aucun conjoint.	14 (23 %)	4 (8 %)	18 (16 %)
Enfants de 18 ans et moins			
– Arrivé sans aucun enfant de 18 ans et moins.	35 (58 %)	30 (57 %)	65 (58 %)
– Arrivé avec quelques enfants de 18 ans et moins.	5 (8 %)	4 (8 %)	9 (8 %)
– Arrivé avec tous les enfants de 18 ans et moins.	11 (18 %)	1 (21 %)	22 (19 %)
– Aucun enfant de 18 ans et moins.	9 (15 %)	8 (15 %)	17 (15 %)

La famille immédiate comprend le conjoint et les enfants de 18 ans et moins.

Plus spécifiquement, 59 % des répondants sont arrivés sans leur conjoint. En ce qui a trait aux enfants, 58 % des demandeurs du statut de réfugié sont arrivés séparés de tous leurs enfants et 8 % de quelques-uns d'entre eux. Le conjoint devancera fréquemment sa famille, mais différents scénarios peuvent aussi se présenter : les deux parents doivent parfois confier tous les enfants à un membre de la famille élargie ou encore quitter avec un ou deux enfants,

espérant faire venir les autres plus tard. Seulement 20 % de nos répondants sont arrivés au Canada avec leur conjoint et tous leurs enfants :

> [...] ils ont cherché à plusieurs reprises à m'enlever aussi, soit pour que je dise où se trouvait mon mari, des choses comme ça, oui. Alors j'ai dû fuir moi aussi. Je suis sortie avec le tout dernier de mes enfants. Et les autres enfants sont restés aussi dans la cachette [...] avec des gens de confiance, des gens de mon Église.

> Je n'ai pas laissé ma famille dans notre maison. Comme moi, je ne peux être là, je leur ai dit que je partais, parce que ma vie était en danger, et qu'eux aussi pouvaient subir les conséquences, donc, ils ne pouvaient pas regagner la maison. J'ai donné des conseils, surtout aux garçons, d'être sages et de suivre les conseils de leur maman, de beaucoup prier pour moi, et moi j'allais prier pour eux, et que je partais comme si Dieu m'enlevait [...] ce Dieu même qui nous aime, il m'a sauvé et il me restait à sortir du pays. Donc, j'ai rassuré ma famille d'être calme et de faire confiance à Dieu.

En ce qui a trait aux membres de la famille étendue, 23 % des Africains et 50 % des Latino-Américains étaient, à leur arrivée à Montréal ou dans le reste du Canada, accompagnés de certains d'entre eux. Des réponses spontanées à des questions ouvertes sur les séparations vécues mettent en évidence que, bien au-delà de la famille immédiate, l'absence des membres de la famille étendue (mère, père, frère, sœur, neveu, cousin, etc.) est fréquemment considérée comme une séparation significative. Chez les gens originaires d'Amérique centrale et du Sud, ce sont le père et la mère qui sont le plus fréquemment mentionnés suivis par les frères et les sœurs. Pour les gens d'Afrique, ce sont les frères et sœurs que l'on souhaite le plus faire venir, puis le père et la mère, les neveux et les cousins. Mais pour ce qui est d'une éventuelle réunification familiale dans le pays d'accueil, les personnes demeurent souvent bien réalistes :

> Si je n'arrive même pas encore à faire venir mes enfants, comment j'irais penser à ma mère ! C'est difficile. C'est difficile un peu de faire venir quelqu'un ici.

Évolution de la situation familiale : état des séparations au moment de l'entrevue

Nos résultats démontrent qu'après plusieurs années, une très forte proportion de réfugiés vivent toujours séparés de leur conjoint et de leurs enfants. Au moment de l'entrevue, parmi les répondants non accompagnés de leur famille immédiate à l'arrivée, 68 % sont toujours séparés de l'ensemble ou de quelques membres de celle-ci, 32 % seulement sont désormais réunis. Pourtant, la grande majorité des personnes toujours séparées sont des réfugiés acceptés ou déjà des résidents permanents. Les personnes séparées le sont depuis en moyenne trois ans et demi.

TABLEAU 4
Durée des séparations de la famille immédiate pour les sujets arrivés au Canada sans toute leur famille immédiate

État des séparations de la famille immédiate* en 1994-1995	Amérique centrale (*n* = 47)	Afrique (*n* = 43)	Total (*n* = 90)
Réuni avec toute la famille	17 (36 %)	12 (28 %)	29 (32 %)
Durée moyenne des séparations	24,0 mois	32,0 mois	27,3 mois
Séparé d'une partie de famille	15 (32 %)	12 (28 %)	27 (30 %)
Durée moyenne des séparations**	66,4 mois	39,6 mois	54,5 mois
Séparé de toute la famille	15 (32 %)	19 (44 %)	34 (38 %)
Durée moyenne des séparations**	35,4 mois	28,3 mois	31,4 mois

* Conformément à la définition de la famille immédiate par Immigration Canada, seuls les enfants de 18 ans et moins ainsi que le conjoint au moment de l'arrivée du sujet au Canada sont comptabilisés.

** La séparation n'étant pas terminée, la durée des séparations est estimée à la durée du séjour au Canada.

L'éventail de notre échantillon, lorsque réparti selon les différents processus législatifs en place, démontre que plusieurs séparations demeurent effectives même pour des gens arrivés avant 1989 ; ainsi, par exemple, pour les personnes toujours séparées de leurs enfants, 25 % sont entrées au Canada avant 1989, 42 %, entre 1989 et 1993, et 33 %, après 1993. La durée moyenne des séparations qui durent encore est de 94 mois, 38 mois et 11 mois respectivement pour les gens arrivés avant 1989, entre 1989 et 1993 et après 1993.

La durée excessive des séparations pour les personnes arrivées avant 1989 est en grande partie attribuable à l'engorgement du processus en place à l'époque. Il est étonnant de constater, cependant, que des séparations datant de cette période ne soient toujours pas réglées. Malgré des changements législatifs et administratifs apportés au processus d'admission et de réunification familiale visant à l'accélérer au cours des années suivantes, on peut constater que le phénomène des séparations prolongées demeure présent même pour les personnes arrivées par la suite. Bien que la durée du processus de détermination du statut de réfugié se soit raccourcie au fil des ans pour atteindre une moyenne d'attente de statut de 15 mois, divers problèmes ont été identifiés par les répondants : coûts élevés pour la demande de la résidence permanente, frais pour les examens médicaux de la famille, exigences de preuves d'identité, de certificat de mariage ou de naissance inexistants au pays d'origine, exigences des autorités d'immigration de fournir la preuve d'une capacité financière élevée pour faire venir les enfants de plus de 19 ans.

Après analyse, on constate que la réunification familiale tend à se réaliser davantage entre les conjoints qu'entre ces derniers et leurs enfants : 48 % des personnes sont encore séparées de leur conjoint au moment de l'entrevue, alors que 70 % de ceux qui ont été séparés de leurs enfants le sont toujours.

Les personnes désormais réunies ont dû, en moyenne, se séparer pendant 17 mois de leur conjoint et pendant 42 mois de leurs enfants. Ce grand écart semble s'expliquer par le fait que la majorité des personnes réunies, qu'elles soient arrivées avant ou après 1989, n'ont pas utilisé le processus de réunification familiale proposé par les programmes gouvernementaux et ont réussi à faire venir leur conjoint par leurs propres moyens, ce qui semble moins fréquent pour les enfants étant donné les risques inhérents à un voyage migratoire semé d'embûches et qui se déroule souvent dans des conditions précaires. Ainsi, par exemple, tous les sujets africains réunis avec leur conjoint, sauf un, sont venus par leurs propres moyens. Le seul sujet dont le conjoint est venu grâce au programme de réunification familiale officiel rapporte la durée de séparation la plus longue, soit 69 mois. Les durées de séparation pour tous les autres varient de un mois à 44 mois. Différents scénarios ont été élaborés par les personnes qui ont réussi à faire venir leur conjoint ; par exemple, un revendicateur est allé cherché lui-même sa femme et ses enfants qui s'étaient rendus dans un camp de réfugiés en Afrique. Dans le cas des personnes dont la durée de séparation a été un peu plus longue, les conjoints à l'extérieur ont attendu l'obtention du statut de résident par le répondant, synonyme de stabilité, avant d'amasser de l'argent et de venir d'eux-mêmes. Certaines personnes venues rejoindre leur conjoint au Canada ont pris la pénible décision de quitter leur pays d'origine soit sans les enfants, qu'ils ont confiés à la famille proche dans l'espoir de les faire venir plus tard, soit avec seulement quelques-uns d'entre eux. Les sujets latino-américains rapportent des expériences similaires : les conjoints sont en majorité venus par leurs propres moyens ; la durée de séparation étant alors beaucoup plus courte que celle des personnes ayant attendu le processus officiel. La décision des conjoints d'essayer de rejoindre le répondant au Canada, en se résignant parfois à laisser les enfants derrière, peut constituer une stratégie de survie (fuir le danger) ou de maintien du couple : une façon désespérée de prévenir l'éclatement de celui-ci face à l'usure du temps et aux aléas du refuge.

Impact des séparations sur l'individu, la famille et leur établissement ultérieur

Pour les personnes qui attendent d'être réunies, les inquiétudes face au sort de la famille demeurée outre-mer représentent un tourment quotidien et sont alimentées tant par la situation d'insécurité généralisée dans les pays d'origine

que par les problèmes financiers et de santé. L'inquiétude s'amplifie face au temps qui passe, avec les mois et les années s'écoulant sans que rien ne soit réglé. Certains témoignages illustrent cet état émotionnel fragilisant : « Avec tout ce qui se passe maintenant dans le pays, les enlèvements de jeunes filles et tout ça, je ne peux pas être tranquille en tant que mère. C'est ça qui est dur pour moi. » Un homme africain nous explique que sa femme et ses enfants n'ont plus de soutien financier depuis son départ. Il a peur que l'un d'entre eux ne tombe gravement malade... ou que la santé morale de sa famille soit affectée, la cohésion familiale n'étant plus là. Il poursuit en ajoutant qu'il s'inquiète aussi de la situation au pays, « on a attaqué la maison ; la famille s'est réfugiée auprès de la Croix-Rouge au début et, là, ils vivent en clandestinité ». Il conclut : « concernant les enfants j'ai des inquiétudes par rapport à leur éducation. Ils ont arrêté d'étudier depuis que les forces armées me poursuivent ».

L'intensité de ces situations et la douloureuse attente se reflètent dans les divers témoignages qui nous rappellent l'impossibilité de réduire ces expériences à des chiffres. L'attente des enfants demeurés au pays d'origine hante les réfugiés qui se sentent impuissants : « Ils se plaignent et pensent qu'ils sont abandonnés ; ils veulent venir ici », nous dit une femme zaïroise, dont le mari a été assassiné et dont les enfants demeurent avec sa mère. « Ils espèrent qu'on puisse être ensemble un jour. Des fois, je n'ose pas écrire parce qu'ils attendent une lettre qui les avisera d'une date de départ », confie un homme zaïrois, ici, avec ses trois enfants aînés alors que les trois plus jeunes attendent avec son épouse au Zaïre. Les communications à distance sont généralement fort complexes à cause de l'infrastructure manquante ou des risques encourus, aussi peuvent-elles à la fois soulager et raviver la douleur des séparations.

Les témoignages des gens toujours séparés laissent également poindre des sentiments d'inutilité comme si le temps s'était arrêté dans un entre-deux où règne une anomie figeante :

> Il y a des fois où je me pose la question, « qu'est-ce que je fais là ? » Voir sa vie comme ça, s'arrêter, être inutile, je suis incapable de faire quoi que ce soit [...] je ne peux aider personne, je ne peux rien faire, c'est ça le plus difficile.
>
> [...] c'est vraiment [...] ça nous déstabilise un peu, quoi ! Ça nous déstabilise un peu. On peut rien faire. Les enfants sont trop loin de nous. On sait pas ce qui peut leur arriver [...] c'est [...] c'est un grand problème que nous avons.
>
> [...] Oui, parce que maintenant, je ne sais pas ce que je fais, je n'ai rien à faire, je ne vois rien à faire maintenant, c'est comme si j'étais en sursis, c'est comme s'il me manquait quelque chose pour prendre une décision. J'attends que tout le monde soit là, comme ça, on va s'organiser pour prendre un nouveau départ.

Après plusieurs mois ou plusieurs années de séparation, le couple subit aussi une rude épreuve. Une dizaine de répondants rapportent même ne plus

souhaiter la réunification avec le conjoint. Des facteurs d'ordre historique et familial permettent de mieux comprendre ces situations. Dans quatre cas, les séparations prolongées semblent avoir mené à la désintégration du couple : un homme africain est arrivé au Canada en 1986, deux ans plus tard, alors qu'il attendait toujours son statut, sa femme a décidé de divorcer et est partie vivre en Côte-d'Ivoire ; un autre homme africain est arrivé en 1992 et a voulu entamer des démarches mais sans succès, il dit que la durée de la séparation a démoli son mariage, sa femme s'est sentie abandonnée, il n'en a plus de nouvelles depuis 1994 ; un homme d'Amérique centrale, arrivé en 1992, a entrepris des démarches pour sa femme et ses enfants un an plus tard, celle-ci s'était entre-temps liée à un nouveau conjoint ; une femme de la même région a rejoint d'elle-même son conjoint qui était ici depuis deux ans. À son grand désarroi, il était avec une nouvelle conjointe. Dans les autres cas, l'absence de réunification est attribuable à la disparition et au décès du conjoint ou à des séparations ayant eu lieu avant la migration ou l'exil.

En ce qui concerne les enfants, qu'ils aient plus ou moins de 18 ans et malgré le passage des années, la grande majorité des personnes arrivées séparées de leurs enfants souhaitent les avoir à nouveau auprès d'eux. Les souhaits de réunification avec les enfants de plus de 18 ans se heurtent aux exigences des autorités d'immigration qui demandent au réfugié de faire preuve de capacités financières élevées. Les délais administratifs et les sommes demandées pour les procédures et le voyage compliquent énormément la réunion des familles et imposent des choix difficiles. Les gens prennent parfois la décision de faire venir les plus jeunes pendant qu'ils amassent de l'argent afin de faire venir plus tard ceux qui sont demeurés au pays d'origine. Onze répondants se retrouvent dans une situation où ils ne sont plus en mesure de se réunifier, sans complications supplémentaires, avec leurs enfants qui ont désormais vieilli.

La plupart des répondants ont, cependant, manifesté de la persévérance dans leur désir de réunification. Dans l'attente, ils se représentent de façons diverses les retrouvailles éventuelles avec le conjoint ou les enfants. Une grande majorité mentionne les aspects positifs : « cette journée sera comme un rêve, comme une bombe qui explose de grande joie », mais ils craignent aussi que la relation ne soit grandement transformée après une si longue absence :

> *I don't think it's going to change ; I don't want to gamble on it. She needs me, I need her but you never know after all those years.*
>
> Elle sait que je suis sérieux, que je l'aime mais lorsque la séparation prend beaucoup de temps, tout peut arriver.
>
> Ça va changer l'amour envers son père, ils risquent de m'oublier ; ils savent que je me bats et que je fais tout ce que je peux pour qu'ils viennent. Mais si ça prend trop de temps, ils peuvent se poser des questions.

Ça va être facile et difficile ; six ans de séparation, c'est long. C'est possible qu'on ne se reconnaisse plus, il y aura des difficultés.

J'ai l'habitude de vivre seul, et le fait de se séparer, fait que personne n'est le même. Ça pourrait changer, car mon jeune fils ne me connaît pas, il n'a pas de contact avec son père.

Les témoignages des personnes qui ont été réunies avec leurs enfants, quoique plus discrets, laissent entrevoir les difficultés associées aux retrouvailles après plusieurs années de séparation : « Cela a été difficile au début, mon fils ne voulait pas que je m'approche de sa mère. Cela a été difficile, surtout à cause de la guerre ; les enfants ont cru que je les avais abandonnés, ils me considéraient comme un traître. » Une femme d'Amérique centrale raconte aussi comment l'un de ses fils l'a frappée, lui reprochant de ne leur avoir jamais envoyé d'argent durant les années de séparation...

Les réfugiés séparés ou réunis créent des liens avec d'autres instances que la famille. La plupart, 86 % des personnes rencontrées, connaissaient un ou plusieurs organismes d'aide aux réfugiés, 77 % avaient utilisé ou utilisaient leurs services, ce qui n'a rien de surprenant étant donné la stratégie d'échantillonnage utilisée. Le recours à d'autres réseaux que celui visant les réfugiés et les immigrants est aussi présent pour 60 % des sujets. Parmi ces instances, les églises occupent une place centrale (85 %). Elles sont sollicitées pour obtenir une aide spirituelle dans 50 % des cas et établir des contacts dans 18 % des cas.

DISCUSSION

Le portrait des séparations familiales chez les réfugiés obtenu dans le cadre de l'enquête met en évidence, d'une part, l'ampleur, jusqu'à ce jour non documentée de façon précise, de ce phénomène et, d'autre part, la place centrale des stratégies mises en place par les réfugiés eux-mêmes pour faire face à ce problème et pallier ainsi les hésitations et le double discours de la société hôte : réunir les familles au plus vite mais à de multiples conditions.

En ce qui concerne l'ampleur du phénomène des séparations, il apparaît que la plupart des réfugiés ont vécu ou vivent encore des séparations de leur conjoint et de leurs enfants. Il s'agit donc d'événements qui, loin d'être exceptionnels, font au contraire partie intégrante de l'histoire « naturelle » du refuge, au même titre que les traumatismes de guerre.

Le phénomène des séparations est assez similaire pour des répondants de zones géoculturelles très contrastées comme l'Afrique et l'Amérique centrale et du Sud au regard de l'événement séparation, c'est-à-dire pour le profil et l'évolution de ces séparations. On peut donc penser qu'il s'agit d'une expérience généralisée à la plupart des communautés réfugiées. Pour les deux groupes étudiés, les relations de couple paraissent particulièrement vulnérables

à l'éclatement et aux ruptures durant les séparations, alors que dans le cas des enfants ce sont les inquiétudes et les peurs de l'abandon qui dominent. Après la réunification, les données qualitatives laissent entrevoir des conflits et des tensions familiales inhérents au processus de retrouvailles alors que la famille doit essayer de combler le fossé créé par toutes ces années de séparation.

La durée des séparations familiales, qui varie significativement selon les périodes d'immigration identifiées, demeure considérable. Même si le processus de reconnaissance du statut de réfugié et les procédures de réunification familiale se sont accélérés au fil des années et bien que l'attente du statut de réfugié ait diminué comparativement aux années pré-1989, la durée des séparations familiales (plus de trois ans en moyenne) reste excessive ; et cela, d'autant plus que les délais paraissent essentiellement dus à des tracas et à des exigences administratives du pays hôte.

Il existe des travaux qui soulignent l'incidence des contextes prémigratoire (Barudy, 1989 ; Mollica, 1988) et postmigratoire (Beiser et Roberts, 1989 ; Westermeyer *et al.*, 1983 ; Starr et Roberts 1982) sur la santé mentale. Dans le cadre de cet article qui a plutôt voulu se centrer sur une description détaillée de l'histoire des séparations, étant donné les lacunes qui existent dans la littérature sur ce sujet, les conséquences directes des séparations sur la santé mentale des réfugiés et sur le niveau de détresse psychologique n'ont pas été présentées.

Mentionnons, cependant, que ces conséquences ne paraissent pas être linéaires, c'est-à-dire que le réfugié qui doit faire face à la détresse psychologique provoquée par la séparation ne peut, s'il veut survivre, demeurer dans un état de crise perpétuelle qui irait en s'aggravant avec les années. Il peut, par contre, ce qui semble assez fréquent, mettre sa vie entre parenthèses pour un certain temps, avec les difficultés d'adaptation que cela peut comporter. D'autres facteurs semblent influencer la capacité des réfugiés de surmonter ou de vivre avec la détresse qui découle des séparations. Les traumatismes prémigratoires vécus dans le pays d'origine apparaissent comme vulnérabilisant, particulièrement les réfugiés, comme si ceux-ci lors des séparations familiales ne pouvaient faire face à la double tâche de l'intégration traumatique et du deuil de la séparation (Rousseau *et al.*, 1997 ; Rumbault. 1991). Ce sont donc les personnes qui ont le plus directement vécu la guerre, celles qui, selon la convention de Genève, devraient recevoir justement une attention prioritaire de la part des pays hôtes qui souffrent le plus des lenteurs dans les processus de réunification familiale.

Même si la recherche ne portait pas spécifiquement sur les stratégies mises en place par les réfugiés pour faire face aux séparations, nos données permettent de mettre en évidence la grande ingéniosité des réfugiés face à un système dont les lenteurs technocratiques peuvent apparaître désespérantes.

Malgré les nombreux obstacles, légaux, politiques et financiers, presque toutes les réunifications documentées dans la recherche se sont produites en dehors des canaux officiels, tout en demeurant cependant dans la légalité, et ont été le fruit d'immenses efforts supplémentaires pour les réfugiés. On peut penser que, n'eût été de ce phénomène, la durée moyenne des séparations de l'échantillon observé aurait été prolongée de quelques années.

D'aucuns pourraient interpréter ce fait comme renforçant l'image des réfugiés en tant que spécialistes de la fraude, il nous paraît au contraire le signe d'une force et d'une capacité de survie qui peut être salutaire pour les communautés concernées et pour la société hôte. Il est possible qu'ayant été soumis de façon prolongée à des situations de violence organisée extrêmes, les réfugiés aient développé des capacités de résistance face aux formes plus subtiles, mais non moins contraignantes, que peut prendre la violence organisée dans nos sociétés.

Les données montrent également que dans l'attente de la réunification, qui reste la stratégie centrale, les réfugiés utilisent des structures et des réseaux qui peuvent jouer le rôle de substitut partiel des fonctions familiales. Le réseau communautaire et religieux semble occuper une place dans le processus de reconstruction d'un univers signifiant qui permet d'établir une continuité entre le vécu dans le pays hôte et l'histoire passée. Cette importance de l'histoire passée, souvent scotomisée par les institutions officielles pour qui le migrant et le réfugié viennent symboliquement au monde avec leur arrivée dans le pays d'accueil, pourrait constituer un des maillons clés de l'intervention communautaire auprès des familles et des individus durant la période d'attente.

L'étude de la question des séparations familiales prolongées chez les réfugiés a permis d'émettre des recommandations qui concernent, d'une part, les instances politiques et, d'autre part, les organismes et institutions œuvrant auprès des réfugiés. Ces recommandations sont nombreuses, mais nous n'en présenterons ici qu'une partie.

La recommandation centrale s'adresse à toutes les instances politiques concernées pour faire une priorité, et non une préoccupation secondaire, de la problématique des séparations familiales et de leur incidence sur la santé mentale, le bien-être et l'adaptation des réfugiés. Pour le bénéfice de ce groupe vulnérable comme pour celui de la société hôte, il est urgent de permettre à la famille immédiate d'un réfugié de venir au Canada aussitôt que celui-ci est reconnu comme réfugié, c'est-à-dire dans les plus brefs délais. Il est également recommandé aux institutions s'occupant de la famille, de la santé et des services sociaux de promouvoir une concertation intersectorielle permettant d'harmoniser les politiques et les programmes de prévention et d'intervention en matière de santé mentale auprès des réfugiés.

En ce qui concerne les organismes non gouvernementaux œuvrant auprès des réfugiés, il est recommandé de continuer à fournir un support psychosocial ; de continuer à sensibiliser les institutions de santé et d'éducation à la spécificité des familles réfugiées en processus de réunification familiale et de développer des liens de collaboration ; de jouer un rôle déterminant au niveau de l'opinion publique en soulignant la contribution positive des réfugiés à la société d'accueil.

Il est également important de reconnaître l'action de ces organismes, non seulement de façon instrumentale mais aussi à travers leurs efforts pour aider à rétablir la continuité, pour permettre à l'histoire de se poursuivre. En fait, tous les services de prévention et d'intervention doivent prendre conscience de l'importance pour les réfugiés du lien avec le passé et envisager des stratégies visant à établir une continuité entre la vie passée et la vie présente. Ce passé et ces stratégies ne doivent pas être réduits aux seuls paramètres habituellement reconnus tels que la langue, l'emploi, etc. Il semble enfin indispensable de tenir compte des dynamiques familiales propres aux séparations familiales prolongées sans négliger la variabilité des significations, attribuées par les différents membres de la famille, qui peuvent être à l'origine des conflits familiaux après la réunification.

Par-delà ces quelques observations et recommandations, il paraît nécessaire de fonder un éventuel travail auprès des familles en voie de réunification sur une connaissance plus approfondie des stratégies réussies de réunification, afin d'éviter l'écueil qui consiste à identifier un problème, puis à appliquer des solutions qui, en ne tenant pas compte des forces des communautés, risquent de les mettre en péril tout en créant de nouvelles dépendances. Un nouveau projet, actuellement en cours, vise justement à identifier les représentations, perceptions et stratégies familiales sur lesquelles devrait se baser un programme de prévention. Cette étude longitudinale du processus de réunification familiale qui concerne 32 familles algériennes et zaïroises réfugiées permettra de relever et de potentialiser les forces des communautés réfugiées. Il sera ainsi possible d'élaborer des actions à partir des perceptions et des valeurs propres à un groupe vulnérable, en mettant à contribution son dynamisme, ses forces et celle du milieu.

Bibliographie

BARUDY, J. (1989). « A Program of Mental Health for Political Refugees : Dealing with the Invisible Pain of Political Exil », *Social Science and Medicine*, vol. 28, nº 7, 715-727.

BEISER, M., TURNER, R. J. et S. GANESAN (1989). « Catastrophic Stress and Factors Affecting Its Consequences among Southeast Asian Refugees », *Social Science and Medicine*, vol. 28, nº 3, 183-195.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC), (1994). *Refugee Claims in Canada and Ressettlement from Abroad, Statistical Digest.*

COMITÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS (CAR), (1992). « The Problem of Family Separation for Refugees in Canada », Montréal (non publié).

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1995). *L'intégration des familles immigrantes au Québec, Synthèse et recommandations,* Québec.

CRÉPEAU, F. (1995). *Droit d'asile : de l'hospitalité aux contrôles migratoires,* Bruxelles, Bruylant.

FRECKER, J. (1995). *Refugee Family Reunification,* Report of the Canadian Council for Refugee Task Force on Family Reunification.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MAIICC) (1996). *Bulletin statistique sur le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié au Québec,* Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MAIICC) (1995). *Le Québec en mouvement. Statistiques sur l'immigration,* Québec.

MOLLICA, R. F. (1988). « The Trauma Story : The Psychiatric Care of Refugee Survivors of Violence and Torture », dans OCHBERG, F. M., *Post-Traumatic Therapy and Victims of Violence,* New York, Brunner / Mazel, 295-314.

ROUSSEAU, C. (1990). « Conséquences psychologiques de l'attente de statut pour les réfugiés dans la région métropolitaine », Montréal (non publié).

ROUSSEAU, C., MOREAU, S., DRAPEAU, A. et C. MAROTTE (1997). *Politique d'immigration et santé mentale : Impact des séparations familiales prolongées sur la santé mentale des réfugiées,* Rapport présenté au CQRS.

ROUSSEAU, C., MOREAU, S. et A. DRAPEAU (1996). « Traumatismes et séparations familiales prolongées chez les réfugiés d'Amérique centrale et d'Afrique établis à Montréal », soumis pour publication dans *Journal of Refugee Issues.*

ROUSSEAU, C., CORIN, E. et C. RENAUD (1989). « Conflit armé et trauma : une étude clinique chez les enfants réfugiés latino-américains », *Revue canadienne de psychiatrie,* vol. 34, 376–385.

RUMBAULT, R. G. (1991). « Migration, Adaptation and Mental Health : The Experience of Southeast Asian Refugees in the United States », dans ADELMAN, H., *Refugee Policy, Canada and the United States,* Toronto, York Lanes Press, 381-424.

STARR, P. D. et A. E. ROBERTS (1982). « Community Structure and Vietnamese Refugee Adaptation : The Significance of Context », *International Migration Review,* vol. 16, nº 3, 595-618.

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES DE MONTRÉAL AU SERVICE DES RÉFUGIÉS (TCMR) (1993). *Document de réflexion du Regroupement des organismes communautaires partenaires du programme d'accueil et d'établissement des immigrants,* Rapport présenté à la Direction des services à la collectivité du MCCI dans le cadre de la consultation sur l'élaboration des orientations et des priorités du programme d'aide financière pour l'année 1994-1995 relatif au programme d'accueil et d'établissement des immigrants, Montréal.

WESTERMEYER, J., VANG, T. F. et J. NEIDER (1983). « Refugees Who Do and Do Not Seek Psychiatric Care. An Analysis of Premigratory and Postmigratory Caracteristics », *The Journal of Nervous Disease,* vol. 171, nº 2, 92-96.

Étude de l'efficience cognitive des parents en protection de la jeunesse

Micheline FOURNELLE
Centre d'actualisation du potentiel intellectuel

Plusieurs auteurs soulignent comme caractéristique de certains parents négligents l'existence d'une faiblesse intellectuelle.

Par ailleurs, Audy, concepteur du modèle d'intervention Actualisation du potentiel intellectuel (API), note que certains individus, ayant manqué de médiation dans l'enfance, souffriraient du syndrome de privation de médiation (SPM) qui se caractérise, entre autres, par un manque d'efficience cognitive (Audy, Ruph et Richard, 1993 : 157).

Nous avons fait une étude descriptive de la clientèle d'un service de protection et vérifié si elle présentait les caractéristiques du SPM et avons expérimenté le programme API auprès d'un groupe de parents négligents.

Parmi les nombreux facteurs qui concourent à la négligence, plusieurs auteurs mentionnent un problème cognitif chez le parent. C'est ce facteur qui attira notre attention lors d'une étude descriptive faite au Centre jeunesse des Laurentides. Un premier volet d'étude consistait à établir le profil d'efficience cognitive le plus fidèle possible des parents impliqués dans les articles 38 et 38.1 de la *Loi de la protection de l'enfance et de la jeunesse* (LPEJ) sur tous les alinéas. Cette étude, faite en collaboration avec le Centre de recherche en API, a été supervisée par Pierre Audy, concepteur de ce modèle d'intervention